

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME
 8, place du champ de foire
 16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME
 tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
 mairie@mouthiers-sur-boeme.fr**

délibération :

D_2022_9_6A

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 18

L'an deux mille vingt deux, le vendredi 09 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Date de convocation du : 02 Septembre 2022

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHE Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame LALANDRE Sophie, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur NICOLEAU Thierry

Objet : Régie transport :

cession du grand bus (abroge et remplace la délibération D 2022 9 6 transmise en Préfecture le 30/09/2022)

Pouvoirs :

Madame RENARD Annie a donné pouvoir à Monsieur REVEREAULT Jean

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame RENARD Annie, Monsieur FOURNIER Jean Luc

Secrétaire de Séance : Madame Julie GANNE

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à la réorganisation du service transport, à la vétusté du grand bus 27 places IVECO, et des frais d'entretien engendré, celui-ci a été mis en vente sur le site agorastore.fr, utilisé par les collectivités territoriales.

L'enchère se termine le 26 septembre 2022. Actuellement, l'enchère s'élève à 8 400€, et ne pourra pas être inférieur. Le montant retenu sera celui affiché à la date de clôture de la vente.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la cession de ce bus, le montant définitif au 26/09/2022 s'élève à 10 723€,
- APPROUVE le paiement des frais de mise en ligne et de service de la plateforme agorastore, représentant 15% HT du prix de vente,
- AUTORISE Monsieur le maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette vente.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 09/09/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 13/10/2022.

**Le Maire,
 Michel CARTERET**

